

Additifs alimentaires artificiels

dans le reste du monde la croissance n'a été que de 30 à 40 p. 100 par tête? Quand l'institution la plus démocratique de notre pays adopte une mesure et qu'on nous demande ensuite de ne pas y avoir recours, il y a quelque chose qui ne va pas. De quoi parlons-nous au juste?

C'est ce que suggère dans sa question le critique de l'opposition officielle pour les affaires des consommateurs. D'une part, il veut aider les éleveurs de poulets de grill. D'autre part, il affirme qu'il ne faudra pas les aider même si nous le faisons par le biais de mesures votées par le Parlement. Il n'existe pas d'autre institution qui fait tant de démarches ou tient des audiences publiques. Les syndicats commercialisent leurs effectifs. Tiennent-ils des audiences publiques avant de se faire accréditer? Non, et je le sais, car j'ai été membre d'un syndicat. Pourtant, ils commercialisent leurs membres comme les agriculteurs commercialisent leurs produits.

Les députés d'en face devraient demander au nouveau député d'Ottawa-Carleton ce qu'elle pense de la gestion des approvisionnements. Elle m'a écrit et m'a dit qu'elle ne pouvait pas mener à bien son entreprise si elle n'avait pas de méthode de gestion des approvisionnements. Quand on suggère quelque chose du genre pour les agriculteurs, c'est une chose impie, mais la Commission canadienne du blé nous a été imposée, sans la tenue d'un vote ou d'un débat, par un gouvernement conservateur qui a dit aux céréaliculteurs qu'ils devraient s'en tenir à des quotas fondés sur la superficie, et le reste. On a dit aux agriculteurs que c'était ainsi qu'ils devaient approvisionner le marché; qu'ils ne devaient pas se bousculer pour livrer leurs produits.

On leur a dit de ne pas surcharger les éleveurs afin de ne pas empêcher les agriculteurs à l'autre bout du pays de vendre leurs produits sur le marché. Cela a donné une certaine justice au système, et c'est tout ce que je désire pour les agriculteurs. Je ne veux pas leur enlever leur initiative.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je sais pourquoi le député de Grenville-Carleton a dit ce qu'il a dit. Je connais sa belle-mère.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Elle vous aime bien vous aussi, Gene.

M. Whelan: Si je me présentais contre le député, je pense que sa belle-mère voterait pour moi parce qu'elle connaît la vie de la ferme.

Je ne veux pas en dire plus long, mais je vous promets que pour ma part, j'examinerai toutes les suggestions constructives présentées au comité. Si nous pouvons améliorer la mesure, nous le ferons.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 4 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire

[M. Whelan.]

qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics, les bills privés.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que les députés sont d'accord pour que la Chambre étudie aujourd'hui la motion inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Yewchuk), soit l'avis de motion n^o 6, et que les autres motions soient reportées.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est d'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'EFFET DES ADDITIFS ALIMENTAIRES ARTIFICIELS CHEZ LES ENFANTS ET LES ADULTES PROPOSITION D'ÉTUDE GOUVERNEMENTALE

M. Paul Yewchuk (Athabasca) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'une initiative en vue d'étudier le rapport entre les additifs alimentaires artificiels et l'hyperactivité chez les enfants, ainsi que celui entre ces additifs et les changements de comportement chez les adultes.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de cette question au Parlement parce qu'elle permet de démontrer ce que nous savons déjà à l'heure actuelle des députés du gouvernement. C'est une question qui montre bien jusqu'à quel point ils ont presque totalement négligé la santé des Canadiens.

Aujourd'hui, 3000 ou 4000 produits chimiques sont ajoutés aux aliments que nous consommons presque tous les jours. Je pense qu'on peut dire sans grand risque d'erreur que, dans la grande majorité des cas, les produits chimiques n'ont pas subi de tests suffisants pour nous convaincre, moi et bien d'autres Canadiens, qu'ils ne présentent pas de danger pour la santé.

Je voudrais surtout parler aujourd'hui des colorants et des arômes artificiels. La question a été portée à l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) pour la première fois à la Chambre le 20 octobre 1975. A l'époque, le ministre a refusé de reconnaître que ces additifs causaient un problème. Elle a de nouveau été portée à son attention le 24 octobre 1975. On lui avait alors signalé que près de 7 p. 100 des enfants nord-américains souffraient d'hyperactivité et que certains chercheurs aux États-Unis avaient relié l'hyperactivité chez les enfants aux colorants et arômes artificiels qu'on retrouve dans les aliments. En outre, d'autres chercheurs ont avancé que non seulement ces matières artificielles peuvent causer de l'hyperactivité ou de la suractivité chez les enfants, mais aussi qu'il peut y avoir un rapport avec le crime ou les activités criminelles chez les adultes. J'ai vu un graphique montrant une croissance très parallèle—presque identique—avec l'accroissement de l'addition de colorants et d'arômes aux aliments. Le graphique était identique à celui montrant l'accroissement de la criminalité en général dans la société nord-américaine.